

## **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

#### **PROGRAMMES DE SUBVENTION RÉNOVILLAGE ET RÉPARATIONS D'URGENCE ACCESSIBLES À PLUS DE PROPRIÉTÉS**

(Granby, le 19 juillet 2010) – La MRC de La Haute-Yamaska souhaite informer la population du territoire que le gouvernement du Québec a adopté des modifications aux programmes RénoVillage et Réparations d'urgence de la Société d'habitation du Québec.

Ainsi, la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible auxdits programmes est passée de 75 000 \$ à 90 000 \$ (en excluant le terrain). De plus, la table des taux d'aide a été ajustée à la hausse. Ces nouvelles dispositions sont effectives depuis le 14 juillet, date à laquelle la MRC en a officialisé l'application sur son territoire.

«Le conseil des maires est satisfait de cette décision gouvernementale. Elle répond aux revendications de la MRC maintes fois exprimées au cours des dernières années» de déclarer le préfet de la MRC et maire de Waterloo, M. Pascal Russell. «Nous sommes heureux d'élargir les cadres de ces programmes afin d'apporter un support financier à un plus grand nombre de citoyens. Nous les invitons à se prévaloir de l'aide financière maintenant à leur portée».

Rappelons que ces programmes visent à aider financièrement les propriétaires-occupants à faible revenu de l'ensemble du territoire à réparer des déficiences majeures en rapport avec au moins un des éléments suivants, soit la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité, la sécurité-incendie et les installations septiques. Les bénéficiaires peuvent obtenir une subvention pouvant représenter jusqu'à 90% du coût des travaux admissibles jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 10 000 \$ pour RénoVillage et de 6 000 \$ pour les réparations d'urgence.

Le budget réservé à l'application de ces programmes étant limité, les demandes d'aide financière seront donc traitées en fonction de l'ordre de priorité adopté par la MRC de La Haute-Yamaska mais toujours selon le principe du premier arrivé, premier servi, et ce jusqu'à épuisement du budget disponible.

Pour toute demande d'information additionnelle concernant ce programme, les citoyens sont invités soit à consulter le site internet de la MRC au [www.haute-yamaska.ca](http://www.haute-yamaska.ca), soit à se présenter au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby ou encore à communiquer avec le 450-378-9975 pour recevoir les renseignements de base du programme.

- 30-

Source: Johanne Gaouette, directrice générale  
MRC de La Haute-Yamaska  
(450) 378-9975